



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20210423-BUR-AG-21-042-DE
Date de télétransmission : 29/04/2021
Date de réception préfecture : 29/04/2021

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 23 avril 2021

**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU FESTIVAL CREAZIONE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 23 avril à 13h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Guy ARMANET, Pierre SAVELLI, Serge LINALE, Michel ROSSI, Guy ARMANET, Pierre-Michel SIMONPIETRI.

POUVOIRS : -

ABSENTS :

Gilles SIMEONI, Emmanuelle de GENTILI, Jean-Louis MILANI, Marie-Hélène PADOVANI, Jean-Jacques PADOVANI, Gérard ROMITI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 7

Pour : 7

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU FESTIVAL CREAZIONE 2021

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment :

- En matière de subventions :
Toutes autres subventions, dans le respect, le cas échéant, des règlements et documents d'orientation approuvés par le Conseil ;

Considérant la demande de subvention formulée par l'Office de Tourisme Intercommunal de Bastia reçue le 12 mars 2021 et le règlement d'attribution des subventions aux événements à caractère économique et numérique approuvé par le Conseil Communautaire du 25 mars 2019 ;

Vu le Budget prévisionnel de la manifestation transmis par l'Office de Tourisme Intercommunal de Bastia ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

D'attribuer une subvention de 15 000 € à l'Office de Tourisme Intercommunal de Bastia pour le festival CREAZIONE 2021 qui se déroulera du 17 au 20 juin 2021 ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

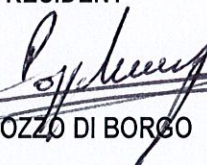
Que les crédits sont prévus au Budget principal – Chapitre 65, de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 29 AVR. 2021
et publication ou notification
du 29 AVR. 2021
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOUJAOUI



LE PRESIDENT


LOUIS POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification